

Constat	Proposition
Anticiper la gestion du risque accidentel/post accidentel pour éviter la prise de décision dans l'urgence	
Gestion complexe de la situation post-sinistre	Former les industriels et les services de l'Etat aux situations post-accidentelles (gestion de crise, communication, coordination entre les différents intervenants et avec les riverains...) Intégrer un volet détaillé sur la gestion post accidentelle dans les études de dangers (organisation à prévoir, substances à analyser, gestion de la communication, protection des populations, mutualisation des moyens...)
Gestion dans l'urgence du stockage des eaux d'extinction de l'incendie du fait de capacités de rétention insuffisantes	Renforcer les études de dangers et les études d'impact : meilleure évaluation des volumes d'eaux d'extinction en étudiant mieux les effets domino associés au voisinage, etc. Etablir dans l'étude de dangers une liste des sites pouvant stocker les eaux d'extinction en cas de saturation des stockages sur le site.
Elaboration dans l'urgence de la liste des substances à rechercher dans les différents milieux (sols/air/eaux)	Déterminer dans l'étude de dangers la liste des substances (celles stockées sur site et celles formées lors de la combustion) à rechercher dans les différentes voies de transfert pertinentes (sols, air, eaux souterraines et superficielles, sédiments, denrées alimentaires)
Nombreux intervenants pour les prélèvements et analyses - protocoles différents, ainsi que pour la gestion des déchets	Elaborer dans l'étude de dangers un protocole post accidentel de diagnostic des différents milieux (protocoles d'échantillonnage et d'analyses), en application de la méthodologie française de gestion des sites et sols pollués.
	Recourir à des sociétés certifiées sites et sols pollués pour mener les diagnostics de sols/d'eaux souterraines et superficielles/d'air ambiant/des denrées alimentaires après l'accident, afin de garantir la mise en œuvre de la méthodologie sites et sols pollués et de la norme NFX31-620.
	Contractualiser de façon préalable avec des prestataires (bureaux d'études, laboratoires, entreprises de travaux de dépollution, filières de traitement) chargés d'intervenir en cas d'urgence.
Entraide entre industriels organisée dans une situation d'urgence	Mutualiser les moyens de secours, en créant par exemple un GIE (cf. plateformes chimiques) pour gérer les risques, les aspects environnementaux et les accidents. Donner aux pompiers la possibilité de préempter des moyens extérieurs de lutte contre l'incendie et de protection collective et individuelle (EPC/EPI). Rendre possible la mutualisation de moyens publics-privés
Incertitude sur l'origine de l'incendie	Imposer aux ICPE la mise en place de dispositions vis à vis des agressions externes et des actes de malveillance.
Organiser les interventions et la communication	
Intervenants multiples, sans coordination globale.	Prévoir une procédure organisationnelle de gestion de crise en H24 avec définition préalable d'un pilotage centralisé et d'un organigramme d'experts.
Inquiétude des populations impactées	Prévoir une procédure d'information du public en gestion accidentelle. Former et informer régulièrement les riverains des sites industriels. Impliquer les populations dans des exercices de simulation d'accidents industriels.
Disposer d'informations consolidées et facilement accessibles	
Délai de transmission de la liste des produits stockés	Mettre en place un processus pour que les services du Préfet et les pompiers aient accès à la nature, aux quantités et aux lieux de stockage des matières dangereuses présentes sur les sites industriels (données mises à jour en temps réel - cf. expérience du port d'Anvers).
Absence d'information sur la composition des fumées	Renforcement des études de dangers : détermination préalable de la composition des fumées en cas d'incendie (via la réalisation d'essais en laboratoire ou en vraie grandeur)
Caractérisation incomplète de la qualité de l'air pendant l'incendie sur le trajet du panache	Prévoir dans l'étude de dangers la modélisation de la propagation des panaches de fumées selon différents scénarii, ainsi que l'organisation des prélèvements d'air lors de l'incendie (implantation, nombre, substances à analyser).
Absence d'information sur les produits formés lors de la co-combustion des produits stockés, et susceptibles de polluer les différents milieux (sols, eaux, air).	Déterminer dans l'étude de dangers les substances formées en cas d'incendie des produits stockés et de leurs contenants (via la réalisation d'essais en laboratoire ou en vraie grandeur)
Absence d'information sur l'état initial des sols sur et en dehors du site, afin de mesurer l'impact de l'incendie.	Disposer de bases de données sur le bruit de fond géochimique afin d'être en mesure d'évaluer la « pollution ajoutée » résultant du panache de fumée.
Absence d'information sur la toxicité des substances émises dans l'environnement et formées lors de la combustion	Disposer dans l'étude de dangers de valeurs limites d'exposition/de valeurs toxicologiques de référence pour les substances dangereuses stockées sur le site industriel ou générées par l'incendie. Pour les substances qui ne possèdent pas encore de valeurs de référence : lancer des études pour établir ces valeurs.
Améliorer la culture du risque (amiante et chimique)	
Gestion du risque amiante / du risque chimique par les pompiers	Améliorer la formation des pompiers au risque amiante et au risque chimique. Pré-établir des modes opératoires acceptés par la DIRRECTE.
Dissémination de l'amiante dans les jardins du fait de la destruction des toitures	Rendre obligatoire la mise en œuvre d'un plan de retrait de l'amiante sur les sites industriels au droit des stockages ou des bâtiments présentant des risques d'incendie.
Coût du sinistre et inquiétude des populations liés à la présence d'amiante	
Prévenir les risques d'incendie et les impacts qui leur sont liés	
Impact sur l'environnement de la gestion des eaux d'incendie (infiltration dans les sols et rejets dans les eaux superficielles)	Equiper les bâtiments de stockage de matières dangereuses de moyens d'extinction via atmosphère d'azote ou de mousse pour limiter l'utilisation d'eaux d'extinction. A défaut, externaliser les stockages auprès de prestataires spécialisés.
Effet de masse lié aux volumes stockés	Améliorer la prise en compte du risque incendie dans l'agencement des stockages sur les sites industriels. Par exemple, à partir d'un certain volume stocké, fractionner les stockages pour éviter les effets de masse (volume maximal stocké, mise en place de murs coupe-feu, respect de distances entre zones de stockage...)
Poursuite d'activités économiques présentant des risques	Améliorer la prise en compte de la proximité des habitations. Limiter l'aménagement de nouveaux quartiers à proximité des sites industriels à risques. Renforcer le poids des avis (aujourd'hui seulement consultatifs) émis par les Missions Régionales d'Autorité Environnementale.